



**DOCUMENT  
À CONSERVER**

# DICRIM

DOCUMENT  
D'INFORMATION  
COMMUNAL  
SUR LES  
RISQUES MAJEURS

**RÉVISION 2022**

Notre Ville de Martigues est unique, riche de sa diversité et de son histoire. Elle est à ce titre un témoin privilégié de ce lien étroit que des femmes et des hommes peuvent entretenir avec un territoire. Terre industrielle, terre d'espaces naturels, terre de cohésions sociale et humaine, Martigues a su se développer et bâtir une idée nouvelle et originale de ce que peut être la ville de demain.

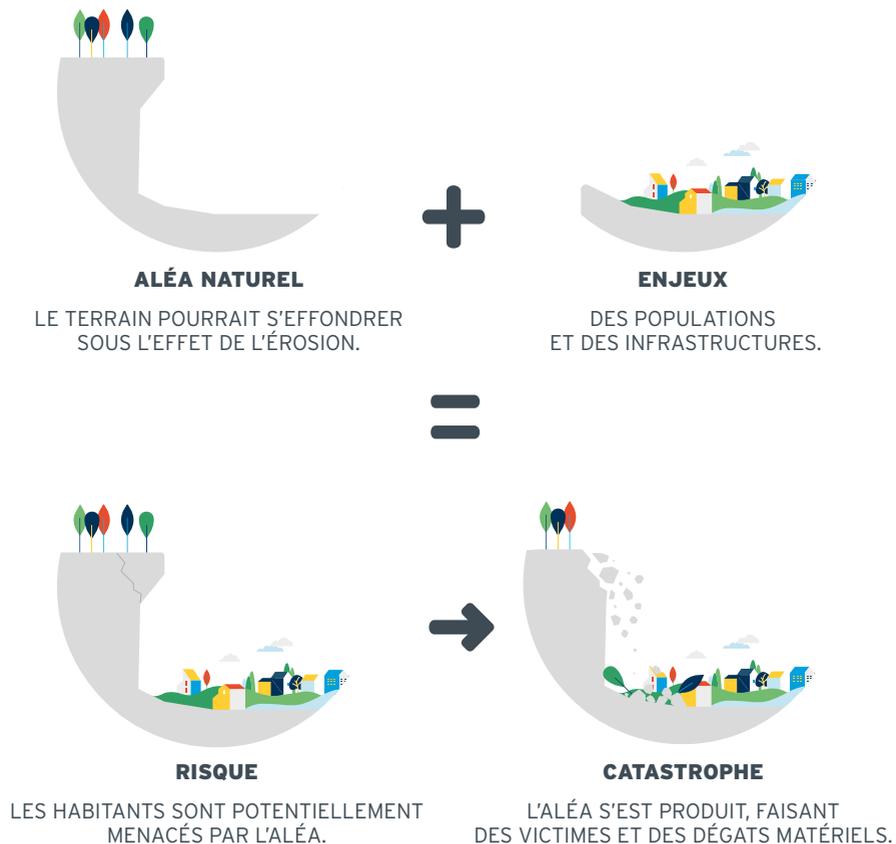
Comme tout espace de vie, notre ville peut néanmoins faire face à divers risques d'ordre naturels, technologiques, sanitaires ou humains. Si leur fréquence demeure faible, l'impact qu'ils peuvent avoir sur notre quotidien est potentiellement considérable. Les incendies de l'été 2020, qui ont dévasté plus de 1000 hectares, nous l'ont d'ailleurs douloureusement rappelé.

Conscients des dangers et des menaces qui pèsent sur notre territoire, la Ville de Martigues œuvre, aux côtés des acteurs industriels, des institutions et de l'État, pour que nous puissions nous prémunir du pire. Et cela doit nécessairement passer par une vigilance commune et une connaissance partagée des risques majeurs, des mesures préventives à mettre en place et des comportements à adopter face aux situations d'urgence.

Tous ces éléments figurent dans le document d'information réactualisé que vous tenez entre les mains et que nous vous invitons à conserver précieusement.

**Gaby Charroux,**  
maire de Martigues

- 3** LE RISQUE, QU'EST-CE QUE C'EST ?
- 4** LE DICRIM QU'EST-CE QUE C'EST ?
- 5** COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?
- 6** EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?
- 8** FEUX DE FORÊTS
- 10** INONDATIONS
- 12** TSUNAMI
- 14** SÉISMES
- 16** MOUVEMENTS DE TERRAINS
- 18** PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES
- 20** RISQUE INDUSTRIEL
- 22** TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES
- 24** RISQUES SANITAIRES
- 26** RISQUE TERRORISTE
- 28** CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ
- 28** PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ (PFMS)
- 28** REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES
- 29** KIT D'URGENCE
- 30** NOTES
- 31** INFOS UTILES



Le **risque** est l'éventuelle confrontation entre un **aléa** (phénomène dangereux naturel, technologique, sanitaire ou d'origine humaine) et une zone géographique à enjeux humains, économiques ou environnementaux. **Un risque majeur est défini par sa faible fréquence mais une forte intensité.**

# LE DICRIM, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) est une obligation pour les Maires. Il informe les citoyens sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis, les moyens de prévention et de protection, les moyens d'alerte et les consignes de sécurité.

## LES RISQUES MAJEURS À MARTIGUES SONT :



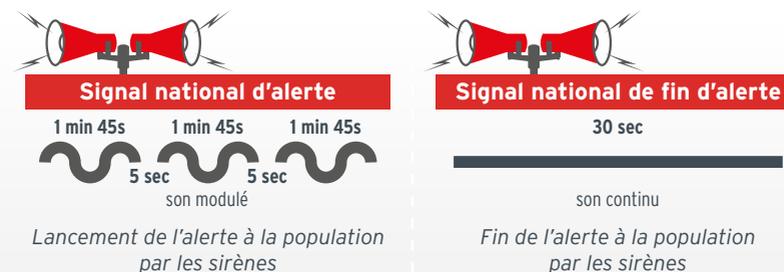
**POUR INFO :** Pour encadrer l'exposition aux risques, la Ville de Martigues s'appuie sur son **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** et les **Plans de Prévention des Risques (PPR)**.

En temps de crise, le **Plan Communal de Sauvegarde (PCS)** est activé. Ce plan d'action permet de faire face à tout type d'évènement. Il organise et guide les services municipaux pour mieux réagir en cas de risques majeurs : naturels, technologiques, sanitaires ou d'origine humaine. Il précise notamment les dispositifs d'alerte, les consignes de sécurité, les moyens disponibles (humains et matériels) et les actions d'accompagnement et de soutien à la population.

# COMMENT SUIS-JE ALERTÉ EN CAS DE RISQUE MAJEUR ?

En cas de danger grave et imminent pour la population, l'alerte peut être donnée de différentes façons :

## LES SIRÈNES



### LES PREMIERS RÉFLEXES

**En cas d'alerte, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment en dur et respectez les consignes de sécurité transmises par les autorités.**

## LA TÉLÉ-ALERTE



La ville possède un logiciel de télé-alerte qui permet à la population **INSCRITE** d'être alertée en temps réel en cas d'évènement majeur par l'envoi d'un sms ou par appel téléphonique. **ville-martigues.fr** rubrique « **En un clic** » ou sur : <https://www.acces-gedicom.com/Subscriptions/index.jsp?CustId=426>

La France doit déployer en 2022 la plateforme FR-ALERT, un système d'alerte géolocalisé et multi canal pour toucher le plus grand nombre d'individus en cas d'évènement majeur.

## LES PRINCIPALES SOURCES D'INFORMATIONS

### LA RADIO

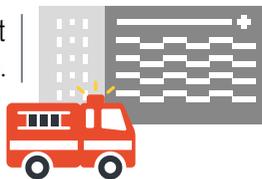
Maritima **93.6 & 87.9 FM**  
France bleu Provence **103.6**  
France info **105.3**  
Radio autoroute **107.7**

### INTERNET

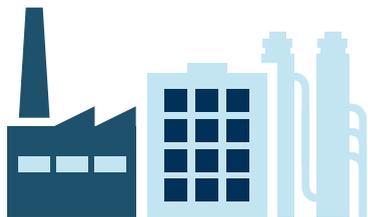
Réseaux sociaux de la ville : **@ville.martigues**   
Site internet de Maritima : **maritima.info**  
Sites internet de la ville : **ville-martigues.fr** et **martiguesbouge.fr**  
Twitter : **@prefet13**, **@place\_Beauveau**, **@gouvernement.fr**

# EN CAS DE RISQUE MAJEUR, QUI FAIT QUOI ?

Les secours interviennent  
pour protéger la population.



Le maire prend la direction des opérations.  
Il déclenche le Plan Communal de Sauvegarde (PCS)  
et alerte la population.



L'exploitant du site industriel  
déclenche son Plan d'opération  
interne et éventuellement  
les sirènes.



Les services municipaux mettent en oeuvre  
les décisions du Maire (barrages routiers,  
ouverture de centres d'accueil...).



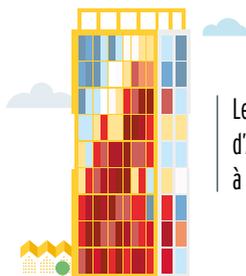
Les écoles et établissements  
recevant du public (ERP) mettent  
en oeuvre les PPMS\* et POMSE\*.



Les services de l'État se mobilisent.  
Si le sinistre est trop important et  
dépasse les limites communales,  
le Préfet prend la direction des opérations.



Les médias diffusent  
les consignes de sécurité.



Les services de la Métropole  
d'Aix-Marseille Provence mettent  
à disposition des moyens logistiques.



Les citoyens respectent les consignes  
des autorités et s'informent sur l'évolution  
de l'évènement.

\*PPMS  
Plan Particulier de Mise en Sureté

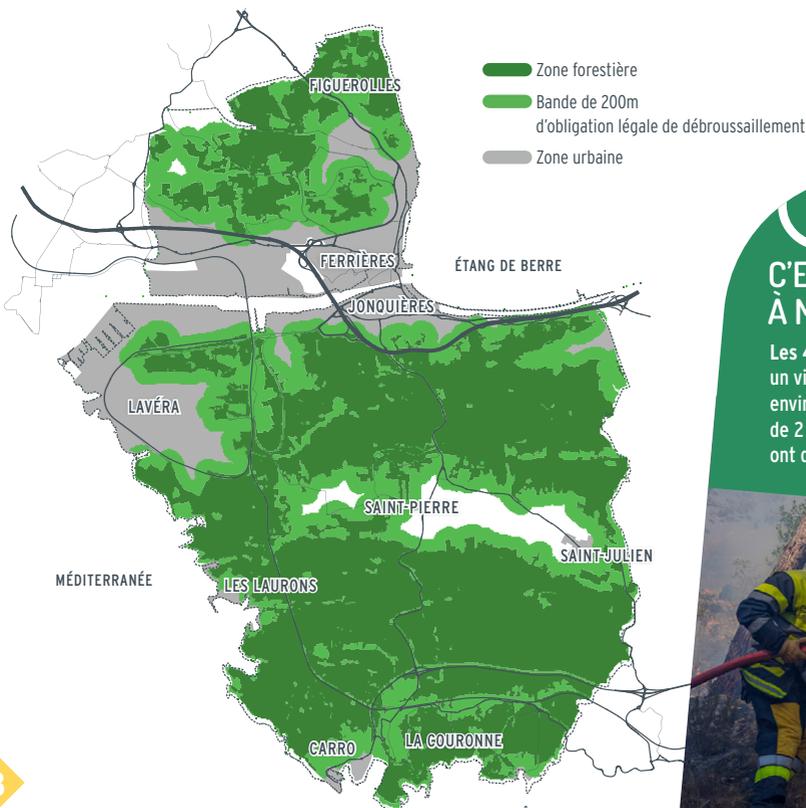
\*POMSE  
Plan d'Organisation de Mise en Sureté  
d'un Établissement



# LES RISQUES NATURELS

## FEUX DE FORÊTS

Un feu de forêt est défini par l'incendie d'un espace naturel supérieur à 1 hectare. Le risque de feu de forêt est particulièrement fort pendant la saison estivale. Il peut avoir comme conséquence un danger immédiat pour la population, la destruction des biens et de l'environnement, la coupure des réseaux de communication, de gaz ou d'électricité, ...



### C'EST ARRIVÉ À MARTIGUES

Les 4 et 5 août 2020, un violent incendie a parcouru environ 1025 hectares et près de 2 400 personnes ont dû être évacuées.



# LA PRÉVENTION DU RISQUE

- Les **obligations légales de débroussailement (OLD)** visent à diminuer l'intensité du feu en diminuant la biomasse combustible et à créer une discontinuité de la végétation afin de ralentir la progression du feu (article L134-6 du Code forestier). **Ces travaux sont à la charge des propriétaires dans une bande de 50 mètres autour des constructions et 10 mètres d'une voie d'accès privée.**
- **L'accès au massif forestier est règlementé quotidiennement** du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre. <http://bpatp.paca-ate.fr/>
- **L'usage du feu est règlementé** par l'arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 20/12/2013.
- La commune sera bientôt concernée par un **Plan de Prévention du Risque d'Incendie de Forêt (PPRif)**. Il définit les zones où le risque est important. Ce plan sera pris en compte dans le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** afin de limiter les enjeux dans ces zones.

# LES BONS RÉFLEXES

## AVANT

- Débroussailler autour de son habitation dans le respect de la réglementation des Obligations Légales de Débroussailement (OLD)

## LE FEU APPROCHE

- Ouvrir les accès (portails)
- Arroser l'habitation
- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur en fermant fenêtres et volets
- Calfeutrer les aérations avec des linges mouillés
- Fermer les réseaux de gaz et d'électricité
- En voiture, ne sortez pas du véhicule et rejoignez une zone dégagée (clairière, plage, ...)
- En pleine nature, s'éloigner du feu et des fumées
- Ne pas tenter d'éteindre le feu soi-même s'il a pris une grande ampleur
- Attendre la fin de l'alerte

## APRÈS

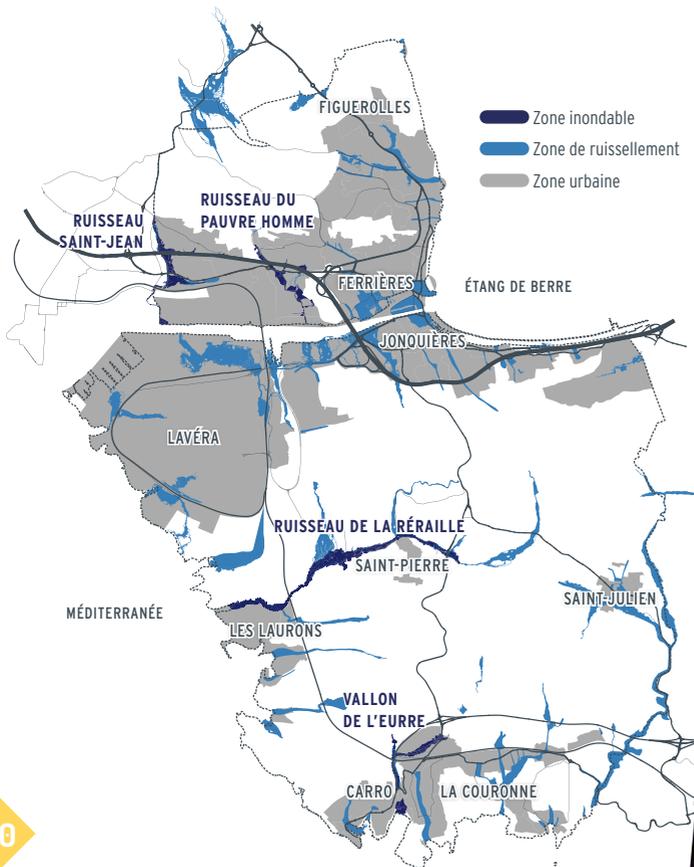
- Attendre l'autorisation des autorités pour retourner sur les lieux du sinistre
- Éteindre les foyers résiduels
- Vérifier/inspecter les habitations



## LES RISQUES NATURELS

# INONDATIONS

Une inondation est la mise en eau plus ou moins rapide d'une zone, provoquée par un débordement de cours d'eau, par du ruissellement ou par la submersion marine. Martigues étant soumise au climat méditerranéen, la commune peut subir des événements météorologiques intenses avec des inondations par ruissellement et/ou coulées de boue.



### C'EST ARRIVÉ À MARTIGUES

Le 9 novembre 2014, un orage stationnaire a provoqué des inondations dans la commune. Les pompiers sont intervenus une centaine de fois.



## LA PRÉVENTION DU RISQUE

- Le risque inondation est pris en compte par la commune dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour réduire les impacts sur les enjeux.

## LES BONS RÉFLEXES

### AVANT

- Entretien des vallons
- Vérifier régulièrement l'état des évacuations d'eaux pluviales

### EN CAS DE VIGILANCE PLUIE-INONDATION DE NIVEAU ORANGE OU ROUGE

- Mettre hors d'eau les meubles et objets précieux
- Installer les mesures provisoires de protection (batardeaux, sacs de sable,...)
- Attacher et ranger tout objet susceptible de dériver
- Limiter ses déplacements
- S'éloigner des zones côtières lors de vigilance vague submersion

### PENDANT

- Rejoindre les niveaux supérieurs des bâtiments
- Ne pas s'engager sur une route inondée ou barrée, ni à pieds ni en voiture (même 4x4)
- Ne pas se rendre dans les sous-sols et points bas

### APRÈS

- Faire vérifier son habitation
- Ventiler, aérer et nettoyer les bâtiments
- Chauffer dès que possible



Le 3 novembre 2019, une tempête s'est abattue sur Martigues et Port-de-Bouc causant de nombreux dégâts.

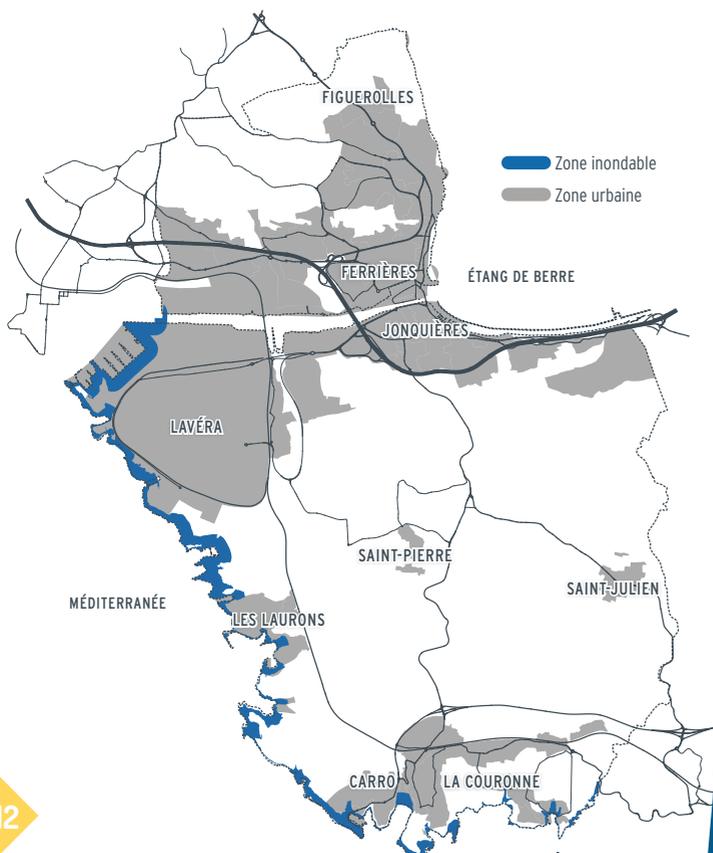


## LES RISQUES NATURELS

# TSUNAMI

Un tsunami se manifeste par une série de vagues plus ou moins grandes provoquées par un mouvement de terrain sous-marin, ce qui entraîne l'inondation du littoral. Le risque tsunami existe en Méditerranée. Il peut endommager les biens et installations, notamment industrielles, en bordure du littoral.

À Martignes, tout le littoral de la côte bleue est concerné par ce risque à partir de l'embouchure du canal et dans une limite de 200 mètres du bord de mer.



### C'EST ARRIVÉ EN MÉDITERRANÉE

Le 16 octobre 1979, l'effondrement de la plateforme de remblaiement de l'aéroport de Nice a provoqué une vague entre 2,5 et 3 mètres et causé une dizaine de décès.

## LA PRÉVENTION DU RISQUE

- ▶ Le CENTre d'ALerte aux Tsunamis (CENALT) permet de détecter les séismes survenant au large de l'Afrique du Nord et dans l'Atlantique pouvant conduire à des tsunamis sur les côtes françaises. Il fonctionne en 24h/24h sur l'ensemble de l'année et permet de diffuser une alerte à l'ensemble des pays du bassin méditerranéen.

## LES BONS RÉFLEXES

- |                |  |
|----------------|--|
| <b>AVANT</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Identifier l'accès le plus rapide à un point haut</li> </ul>  |
| <b>PENDANT</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ S'éloigner rapidement à pied des bords de mer (au moins 200m) et/ou atteindre un point haut (au moins 5m)</li> <li>▶ S'éloigner des estuaires des cours d'eau</li> <li>▶ Se réfugier dans un bâtiment en dur à l'étage</li> <li>▶ En mer, se diriger vers le large</li> <li>▶ Ne pas rester observer la vague</li> <li>▶ Ne pas prendre sa voiture</li> </ul> |
| <b>APRÈS</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Attendre l'autorisation des autorités pour retourner sur les lieux du sinistre</li> </ul>   |

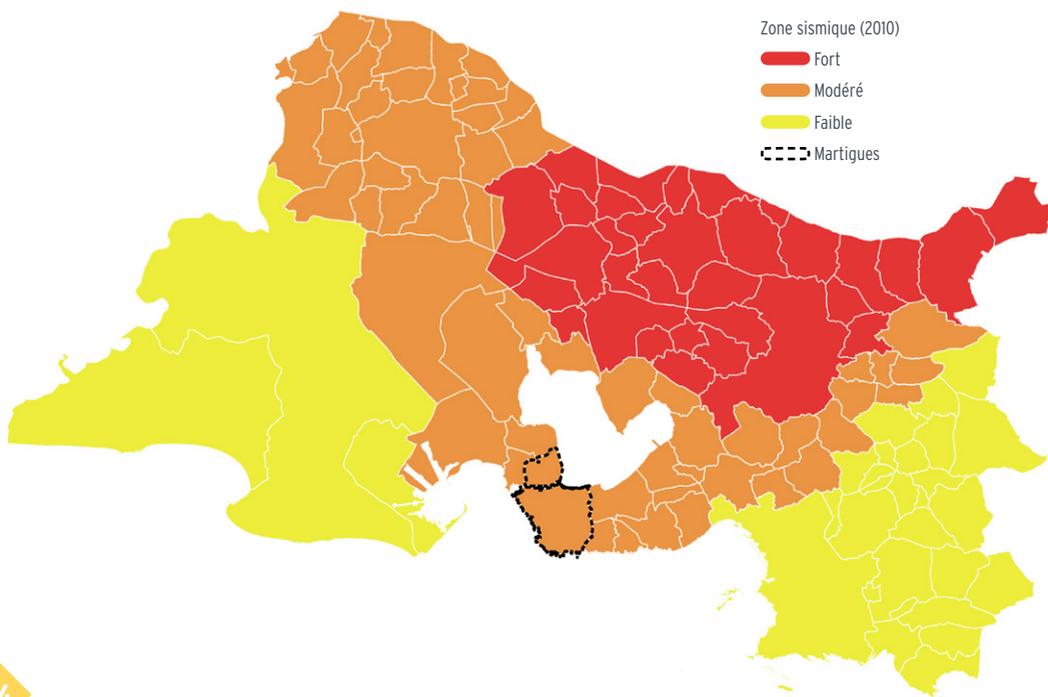


## LES RISQUES NATURELS

# SEISMES

Un séisme est provoqué par un mouvement brusque de l'écorce terrestre qui se traduit par des vibrations du sol. Il n'existe actuellement pas de méthode pour détecter la survenue d'un séisme.

Depuis 2010, la France dispose d'un zonage sismique classant les zones de 1 à 5. L'intégralité de la commune de Martigues est classée en catégorie 3 (modérée).



## LA PRÉVENTION DU RISQUE

- ▶ En catégorie 3, les constructions nouvelles et les modifications importantes d'un bâtiment existant doivent respecter les normes parasismiques prévues par l'arrêté du 22 octobre 2010.

### LES BONS RÉFLEXES

#### PENDANT

- ▶ Se mettre à l'abri sous un meuble solide, dans le coin d'un mur ou dans l'encadrement d'une porte
- ▶ Ne pas utiliser les ascenseurs
- ▶ S'éloigner des fenêtres

#### À L'EXTÉRIEUR :

- ▶ S'éloigner de toutes constructions (lignes électriques, bâtiments,...)

#### APRÈS

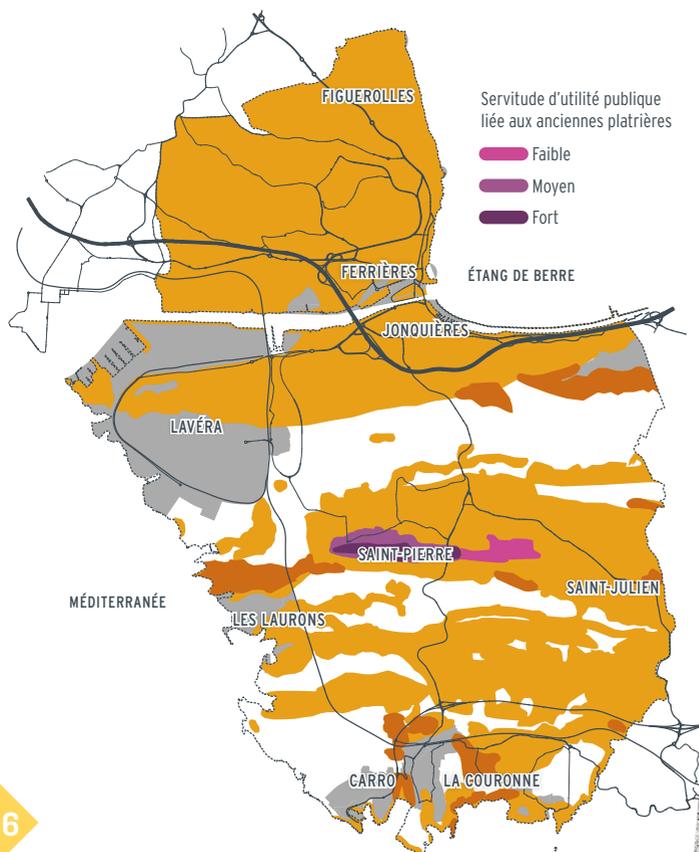
- ▶ Se méfier des répliques
- ▶ Fermer les réseaux de gaz et d'électricité
- ▶ Evacuer le bâtiment par les escaliers
- ▶ Prendre garde aux chutes d'objets
- ▶ S'éloigner des zones côtières



## LES RISQUES NATURELS

# MOUVEMENTS DE TERRAIN

Un mouvement de terrain est défini par le déplacement plus ou moins brutal du sol et sous-sol. Les mouvements de terrain peuvent se manifester de plusieurs manières : glissement, retrait et gonflement du sol, effondrement de cavités, chute de blocs et de pierres. Les mouvements de terrain entraînent l'affaissement des chaussées ou terrain et provoquent des désordres sur la structure des bâtiments.



### C'EST ARRIVÉ À MARTIGUES

Le 10 septembre 2005, suite à un orage, le corps de chaussée s'est effondré chemin des Gides, laissant un trou d'1 mètre dans le sol.



## LA PRÉVENTION DU RISQUE

- La commune est concernée par deux Plans de Prévention des Risques Naturels - mouvement de terrain (PPRN). Ces plans sont pris en compte dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU) afin de protéger les enjeux dans les zones exposées.

## LES BONS RÉFLEXES

### PENDANT

#### À L'INTÉRIEUR :

- Se protéger la tête avec les bras ou sous un meuble solide
- S'éloigner des fenêtres
- Évacuer les bâtiments et ne pas y retourner
- Ne pas utiliser les ascenseurs

### APRÈS

#### À L'EXTÉRIEUR :

- S'éloigner latéralement de la zone et ne pas revenir sur ses pas
- Attendre l'autorisation des autorités pour retourner sur les lieux du sinistre
- Fermer le gaz et l'électricité



# LES RISQUES NATURELS PHÉNOMÈNES MÉTÉOROLOGIQUES

Les vigilances météorologiques sont gérées par les services de Météo-France. Elles avertissent les citoyens sur les risques météorologiques par département pour les prochaines 24h.

## LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Vert : pas de vigilance particulière**
- Jaune : un phénomène habituel est prévu et présente occasionnellement des dangers**
- Orange : un phénomène dangereux est prévu, tenez-vous au courant des informations et limitez vos déplacements**
- Rouge : un phénomène dangereux et d'intensité exceptionnelle est prévu. Restez chez vous**



**Attention une vigilance intervient pour le département : le phénomène peut varier en intensité selon l'endroit.**

## ORAGES

Les orages sont généralement accompagnés de phénomènes violents et dangereux (Foudre, grêle, vent violent, pluie intense, trombe, tornade).

### LES BONS RÉFLEXES

- Ne pas s'abriter sous les arbres
- Signaler les départs de feux

**C'EST ARRIVÉ À MARTIGUES**

Le 10 août 2015



## TEMPÊTES OU VENTS VIOLENTS

Les vents violents sont définis par de fortes rafales atteignant au moins 100km/h. Sur la commune, les vents violents et tempêtes peuvent engendrer des inondations, des dégâts sur le bâti et les réseaux de transport, provoquer des chutes d'objets, ...

## NEIGE ET VERGLAS

Le verglas survient lors de températures négatives qui durent et refroidissent la température du sol. Des épisodes neigeux ont déjà paralysé la commune. Ces phénomènes peuvent perturber la circulation.

## GRAND FROID

Des vagues de froid peuvent toucher le département. Le phénomène est caractérisé par des températures négatives pendant au moins 2 jours consécutifs. Le vent accentue le ressenti.

## CANICULE

Un épisode caniculaire dans les Bouches-du-Rhône est défini lorsque les températures minimales de 24°C la nuit et 35°C le jour sont constatées pendant au moins 3 jours et nuits consécutifs.

Les martégaux enregistrés sur le **registre des personnes vulnérables** (voir p28) sont contactés de manière privilégiée en cas de phénomène météorologique intense.

### LES BONS RÉFLEXES

- Attacher et ranger tout objet susceptible de s'envoler
- Ne pas toucher aux fils électriques au sol



**C'EST ARRIVÉ À MARTIGUES**

Le 10 janvier 2021

### LES BONS RÉFLEXES

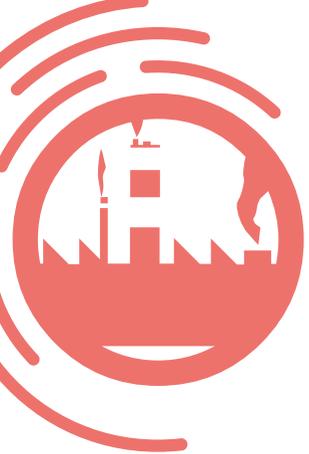
- Respecter les déviations et les restrictions de circulation
- Faciliter le passage des engins de déneigement
- Déneiger et saler le trottoir devant son domicile
- Ne pas toucher aux fils électriques au sol

### LES BONS RÉFLEXES

- Se couvrir en conséquence
- Manger convenablement
- Signaler au 115 les personnes en difficulté

### LES BONS RÉFLEXES

- Boire beaucoup d'eau plusieurs fois par jour
- Se rafraîchir régulièrement
- Ne pas sortir aux heures les plus chaudes
- Se soucier de ses proches, voisins et personnes vulnérables
- Fermer les volets et fenêtres en journée et aérer la nuit

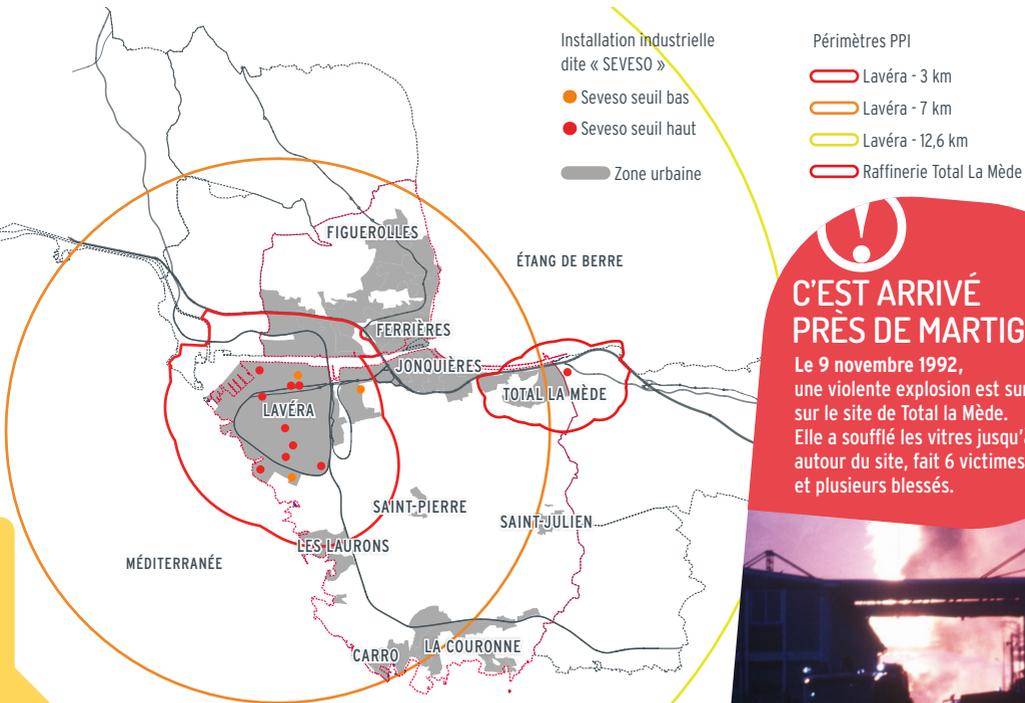


# LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

# RISQUE INDUSTRIEL

**13 installations industrielles dites « SEVESO » sont implantées sur le territoire communal.** Elles sont regroupées sur la plateforme de Lavéra et de la raffinerie de Total La Mède. Lors de l'exploitation, des accidents sont susceptibles de se produire sur les sites, entraînant des conséquences immédiates et graves sur le personnel, la population avoisinante, les biens et l'environnement.

La ville de Martigues est concernée par des installations situées hors du territoire : à Fos-sur-Mer pour les installations industrielles, à Miramas pour la gare de triage et à Istres pour le risque nucléaire à la base aérienne 125. Un événement inhabituel sur ces installations entraîne à minima des difficultés de circulation



**C'EST ARRIVÉ PRÈS DE MARTIGUES**

Le 9 novembre 1992, une violente explosion est survenue sur le site de Total la Mède. Elle a soufflé les vitres jusqu'à 1km autour du site, fait 6 victimes et plusieurs blessés.



# LA PRÉVENTION DU RISQUE

➤ Les sites industriels de Lavéra et Total La Mède sont concernés par des **Plans de Prévention des Risques Technologiques (PPRT)**. Ces plans sont pris en compte dans le **Plan Local d'Urbanisme (PLU)** afin de limiter les enjeux aux abords de ces sites.

Si un accident dépasse les limites des sites, le Préfet déclenche un **Plan Particulier d'Intervention (PPI)** pour la sauvegarde de la population. Les exploitants déclenchent les sirènes PPI des sites concernés.

# LES PRINCIPALES MANIFESTATIONS DU RISQUE INDUSTRIEL



### Effet toxique (émission de gaz toxique)

Intoxication  
Nausée  
Irritation cutanée  
Maux de tête



### Effet thermique (incendie)

Brûlure  
Asphyxie



### Effet de surpression (explosion)

Blessure par projection  
Onde de choc

# LES BONS RÉFLEXES

## PENDANT

- Se confiner dans le bâtiment en dur le plus proche
- Fermer les aérations des bâtiments et calfeutrer toutes les ouvertures : huisseries, hottes, climatisation...
- S'éloigner des portes et fenêtres
- Ne pas aller sur les lieux de l'accident
- Ne pas rester à l'extérieur ou dans son véhicule
- Attendre la fin de l'alerte

## APRÈS

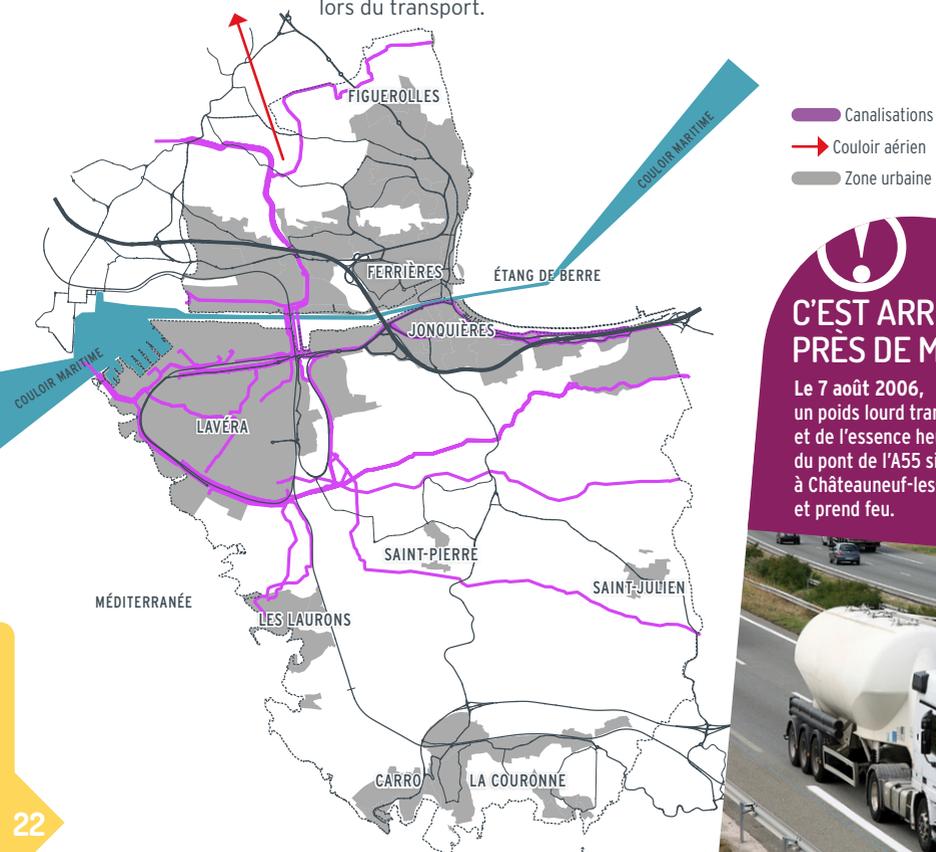
- Attendre l'autorisation des autorités pour retourner sur les lieux du sinistre



## LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

# TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES

Des **matières dangereuses** (inflammables, explosives, toxiques ou radioactives) peuvent être transportées par voie routière, ferroviaire, maritime ou par des canalisations. Le risque est la survenance d'un accident se produisant lors du transport.



- Canalisations
- Couloir aérien
- Zone urbaine

### C'EST ARRIVÉ PRÈS DE MARTIGUES

Le 7 août 2006, un poids lourd transportant du gazole et de l'essence heurte un pilier du pont de l'A55 situé sur la D568 à Châteauneuf-les-Martigues et prend feu.



## LA PRÉVENTION DU RISQUE

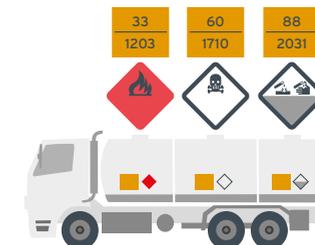
Les transports de matières dangereuses sont réglementés par des accords européens. Le Préfet et le Maire peuvent réguler leur circulation par arrêté.

La direction interrégionale de la route-Méditerranée (DIR MED) interdit aux poids lourds, transportant des matières dangereuses, de doubler sur l'A55 et la RN568.

## RECONNAÎTRE LE TMD



Les canalisations sont identifiées par une étiquette avec l'exploitant et son numéro, éventuellement le type de matière transportée, la profondeur des canalisations.



Les plaques des véhicules indiquent la nature du risque (losange) et le code de la matière transportée (carré).

## LES BONS RÉFLEXES

### SI VOUS ÊTES TÉMOIN D'UN ACCIDENT

- ▶ Protéger la zone de l'accident
- ▶ Quitter la zone de l'accident perpendiculairement au vent pour éviter l'éventuel nuage toxique
- ▶ Donner l'alerte au 18, 112 ou 17 en précisant, le lieu exact, la nature de l'accident (canalisation, routier...) et du sinistre (explosion, incendie,...), si possible la matière transportée, la présence de victime

### EN CAS DE FUITE DU PRODUIT

- ▶ Ne pas toucher ou entrer en contact avec le produit
- ▶ Quitter la zone de l'accident perpendiculairement au vent pour éviter l'éventuel nuage toxique
- ▶ Se confiner dans le bâtiment en dur le plus proche
- ▶ Fermer les aérations des bâtiments et calfeutrer toutes les ouvertures : huisseries, hottes, climatisation...
- ▶ S'éloigner des portes et fenêtres

### APRÈS

- ▶ Ventiler, aérer et nettoyer les bâtiments



# RISQUES SANITAIRES

Il s'agit de la probabilité que des effets sur la santé surviennent à la suite d'une exposition de l'homme ou de l'animal à une source de contamination

## LES POLLUTIONS DE L'AIR ET MARINES

Les activités humaines engendrent des polluants en plus ou moins grande quantité dans l'air ou en mer.

## LE RISQUE ÉPIDÉMIQUE

Une épidémie est le développement ou la propagation rapide d'une maladie infectieuse aux effets significatifs touchant simultanément un grand nombre de personnes (Covid 19, grippe,...). La pandémie est une épidémie qui touche l'ensemble de la population mondiale et trouble le fonctionnement de la société.

## LE RADON

Le radon est un gaz radioactif naturel inodore, incolore et inerte, présent partout dans les sols mais plus fortement dans les sous-sols granitiques et volcaniques. Ce gaz pénètre dans les immeubles depuis le sol et a tendance à s'accumuler dans les pièces closes en contact avec ce dernier (soubassements, caves, sous-sols...). C'est l'exposition prolongée au radon qui constitue le plus grand risque pour la santé car il est reconnu comme cancérigène pulmonaire.

La commune de Martigues est classée en catégorie 2 (modérée) sur l'échelle nationale allant de 1 à 3.

## LE RISQUE ÉPIZOOTIE

Une épizootie est la maladie simultanée d'un grand nombre d'animaux due aux flux commerciaux ou migratoires. Certaines maladies peuvent être transmises à l'Homme et peuvent avoir des conséquences importantes sur l'économie générale.

### LES BONS RÉFLEXES

- ▶ Si pollution de l'air, limiter ses activités physiques et sportives de plein air
- ▶ Si pollution marine, ne pas se rendre sur les plages et zones côtières
- ▶ Respecter les interdictions d'accès ou les régulations de vitesse

### LES BONS RÉFLEXES

- ▶ Se laver les mains
- ▶ Porter un masque
- ▶ Tousser dans son coude
- ▶ Utiliser des mouchoirs à usage unique

### LES BONS RÉFLEXES

- ▶ S'informer sur les risques et les conséquences possibles
- ▶ Mesurer l'activité du radon dans son habitation
- ▶ Ventiler et aérer le bâtiment par l'ouverture des fenêtres au moins 10 minutes par jour
- ▶ Vérifier et entretenir les systèmes de ventilation
- ▶ Ne pas boucher les entrées et sorties d'air sauf en cas d'alerte mise à l'abri

### LES BONS RÉFLEXES

- ▶ Éviter tout contact avec les animaux morts ou malades et se laver systématiquement les mains
- ▶ Si présence d'un grand nombre d'animaux morts ou malades, le signaler aux autorités compétentes



# LE RISQUE TERRORISTE

La France définit le terrorisme par « **des actions auxquelles ont recours des adversaires qui s'affranchissent des règles de guerre conventionnelle pour compenser l'insuffisance de leurs moyens et atteindre leurs objectifs politiques.** »

## LA PRÉVENTION DU RISQUE

- En France, les plans Vigipirate permettent à l'État, aux collectivités territoriales, aux entreprises publiques ou privées et aux citoyens d'adopter une attitude de vigilance, de prévention et de protection.

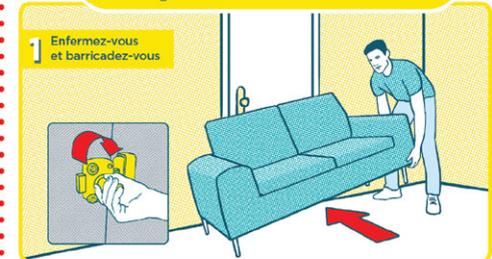
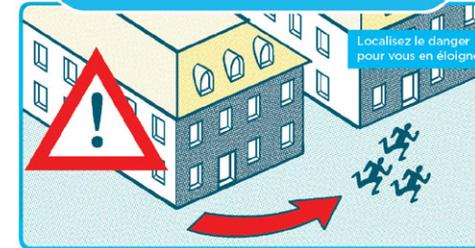
## LES BONS RÉFLEXES

- Témoin d'une situation ou d'un comportement suspect, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
- Quand vous entrez dans un lieu, repérez les sorties de secours
- Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'informations non vérifiées sur Internet et les réseaux sociaux
- Sur les réseaux sociaux, suivez les comptes @Place\_Beauvau et @gouvernement.fr

## RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

### 1/ S'ÉCHAPPER si c'est impossible 2/ SE CACHER



### 3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



Pour en savoir plus : [www.encasdattaque.gouv.fr](http://www.encasdattaque.gouv.fr)



# CONSIGNES GÉNÉRALES DE SÉCURITÉ

Consignes à respecter pour tous types de risques.

- 

➤ Se mettre à l'abri
- 

➤ Ne pas allumer de flamme
- 

➤ S'informer de l'évolution de la situation
- 

➤ Ne pas téléphoner pour ne pas encombrer le réseau
- 

➤ Respecter les consignes des autorités
- 

➤ Ne pas aller chercher ses enfants à l'école, ils y sont en sécurité
- 

➤ Rassembler des affaires de 1<sup>re</sup> nécessité en vue d'une éventuelle évacuation (papier, argent, médicament...)

## LE PLAN FAMILIAL DE MISE EN SURETÉ (PFMS)

À réaliser en famille, le PFMS permet à tous les membres du foyer d'anticiper une situation de crise: connaître les risques du territoire, les bons réflexes, les numéros d'urgence, les endroits où se confiner, la localisation des arrivées de gaz, d'électricité, d'eaux...

Le guide d'élaboration du PFMS est disponible au lien suivant : <http://www.mementodumaire.net/wp-content/uploads/2012/06/Pfms.pdf>

## LE REGISTRE NOMINATIF DES PERSONNES VULNÉRABLES

La commune tient un registre des personnes fragiles nécessitant une attention particulière en cas de crise. Les personnes âgées de plus de 65 ans, celles âgées de plus de 60 ans reconnues inaptes au travail et celles handicapées bénéficiant de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH), de l'Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP), ou de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) sont invitées à s'inscrire sur le registre communal en se rendant à l'accueil de l'hôtel de ville ou en contactant **le CCAS au 04 42 44 31 88**. Vous pouvez également inscrire un proche.

## LE KIT D'URGENCE

La composition d'un kit d'urgence permet de faire face aux premiers besoins en cas de sinistre (évacuation, mise à l'abri, coupure des réseaux type eau potable, électricité, gaz ou téléphone). On y trouve par exemple :

- 

➤ Une trousse de premiers secours



➤ De l'eau et de la nourriture sèche
- 

➤ Une pharmacie avec les traitements médicaux chroniques et copie des ordonnances



➤ Des affaires pour bébé (couches, lait, changes)
- 

➤ Du matériel: une lampe torche (dynamo ou à pile), une radio (à pile), un briquet ou des allumettes et bougies, un couteau multifonction, un sifflet, un gilet jaune



➤ Un nécessaire d'hygiène (brosse à dent, dentifrice...)
- 

➤ Le double des clés de la maison et de la voiture



➤ Des vêtements chauds
- 

➤ Un moyen de paiement (principalement espèces)



➤ Son plan familial de mise en sûreté
- 

➤ Des copies des papiers d'identité de toute la famille et d'assurance



➤ La liste des numéros de téléphone utiles
- 

➤ Le DICRIM
- Autres :

.....

.....

.....



# LES INFOS UTILES

## URGENCES

### CONTACTS

Pompiers .....	18
Police secours .....	17
SAMU .....	15
Appel d'urgence européen .....	112
Hôpital de Martigues .....	04 42 43 22 22

### LIENS ET RÉSEAUX SOCIAUX

@gouvernement.fr  
@place\_Beauvau  
@Prefet13

## SOURCES D'INFORMATION

### CONTACTS

Mairie de Martigues .....	04 42 44 33 33
Allô Martigues .....	0 800 15 05 35
Canicule info service .....	0 800 06 66 66
Préfecture des BdR .....	04 84 35 40 00
Pôle info seniors .....	04 42 41 18 47
EDF .....	09 72 67 50 13
GRDF .....	0 800 47 33 33
EAU .....	09 69 39 40 50
Météo France .....	32 50 (numéro payant)

### LIENS ET RÉSEAUX SOCIAUX

ville-martigues.fr et martiguesbouge.fr    
Appli Allô Martigues  
cypres.org  
atmosud.org  
@Prefet13  
meteofrance.fr

### RADIOS

Maritima .....	93.6 & 87.9 FM
France bleu Provence .....	103.6
France info .....	105.3
Radio autoroute .....	107.7



**Martigues**